

Elections Conseil de Faculté provisoire

L'administrateur provisoire de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** la décision du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg du 7 juillet 2020 portant création de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé le 1^{er} septembre 2020,
- VU** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,
- VU** le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- VU** le décret n°2020-1467 du 27 novembre 2020 modifiant les conditions d'exercice du droit de suffrage aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel prévues à l'article D.719-14 du code de l'éducation,
- VU** l'arrêté concernant l'organisation des élections au conseil de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé en date du 15 octobre 2020.

DECIDE

Article 1 :

Les élections générales des représentants des personnels enseignants, BIATSS et des étudiants au Conseil de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé initialement prévues les 24 et 25 novembre 2020 se tiendront du lundi 15 février au mercredi 17 février 2021 par voie électronique.

Pour les électeurs n'ayant pas d'ordinateur ou ayant des problèmes de connexion, la salle informatique du forum (salle 107) de la Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé sera accessible de 9 heures à 16 heures du 15 au 17 février 2021 pour voter.

Article 2 :

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 10 sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 7 sièges
- Collège des personnels P – concourant à la formation pratique des étudiants de second et troisième cycles des études médicales : 2 sièges
- Collège des personnels BIATSS : 3 sièges
- Collège des étudiants : 10 sièges

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Lundi 25 janvier 2021	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Lundi 1 ^{er} février 2021 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Vendredi 5 février 2021	Affichage des candidatures	
Dimanche 7 février 2021	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scellement de l'urne
Vendredi 12 février 2021	Date de scellement de l'urne électronique	Date limite de changement de collège électoral
Lundi 15 au Mercredi 17 février 2021	SCRUTIN Du Lundi 15 février 2021 – 9 heures au Mercredi 17 février 2021 – 16 heures	
Mercredi 17 février 2021	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 19 février 2021	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 24 février 2021	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception, la date d'envoi faisant foi, ou être déposées à :

Madame Céline KIEFFER
Assistante de Professeur Jean SIBILIA, Administrateur provisoire
Et de Monsieur Samuel BITSCH, Responsable administratif
Faculté de Médecine, Maïeutique et Sciences de la Santé
Bureau n°10
4, Rue Kirschleger – 67085 STRASBOURG CEDEX
Celine.kieffer@unistra.fr

Article 4

M. Samuel BITSCH est nommé Président du Bureau de vote électronique.
Mme Céline KIEFFER est nommée Secrétaire du Bureau de vote électronique.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

L'arrêté en date du 15 octobre 2020 ayant le même objet est abrogé.

M. Samuel BITSCH est chargé de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 05/01/2021



L'administrateur provisoire,
Jean SIBILIA